

Compte-rendu du Conseil Municipal

Jeudi 27 février 2014

Subventions

Lors de la séance du conseil municipal du 27 février, des subventions ont été octroyées aux associations de la commune qui ont déposé un dossier complet, à savoir :

- A.S.C.L., Société de Chasse la Diane, Tennis Club, Foot Détente, Club de l'Amitié, YOGA, AMAP, Pinceaux et Porcelaine, Café des Parents, Anciens Combattantes, St Julien en Vadrouille, A.P.E., Boule de l'Amitié : 260 € (pour l'année 2013)

Ainsi que d'autres aides financières :

- Centre Social Le Kiosque : 2.607,42 € (« Bouge tes vacances », « Mercredis malins »)
- Société de Chasse La Diane : 440 € (aide pour le loyer)
- A.P.E. : 4.582 € (sorties scolaires : 10 € par élève et 46 € pour les CM2)
- O.M.C. : 3.000 € (Fortun'Art, conférences, théâtre, ...)
- M.L.I. : 1.425,70 (interventions 2013)

Compte administratif, compte de gestion 20123

Eric PLANTIER, adjoint aux finances, a présenté les différentes réalisations 2013 retranscrites dans les comptes administratifs assainissement, eau et général de la commune et qui étaient soumises à l'approbation du conseil municipal. Les comptes qui correspondent en tous points aux comptes de gestion du comptable font ressortir :

-pour le budget EAU, un excédent de 31.059,66 €

Pour le budget ASSAINISSEMENT, un excédent de 212.426,13 €

Pour le budget général, un excédent de 94.227,38 €

Ces excédents permettent de financer une partie des investissements à réaliser pour le budget prochain et à financer les restes à réaliser 2013 comme notamment : l'agrandissement de l'école maternelle, travaux de voirie, extension de l'assainissement au Chemin de Granaudy.

Après s'être fait présenter ces comptes, le conseil municipal les a validés à l'unanimité par délibération.

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2013

Le Maire a présenté les acquisitions foncières en 2013, à savoir : la voirie du lotissement « Les Hauts de Courlas ».

Avenant n° 1 - lot n° 3 (cloisons) : travaux d'extension de l'école maternelle

Le conseil municipal a validé l'avenant en plus-value de 825 € pour le lot n° 3 : cloisons (travaux d'extension de l'école maternelle).